



© suriyasilsaksom ©

Bureaux d'études thermiques low cost : un risque pour l'ingénierie ?

Ils affichent "low cost" sur leur publicité commerciale. Ces bureaux d'études thermiques qui cassent les prix du "marché" en travaillant à distance et en réalisant uniquement l'attestation du permis de construire sont aujourd'hui décriés par une majorité des professionnels de l'ingénierie. D'ailleurs, le Cinov, fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle, du conseil, de l'ingénierie et du numérique réclame davantage de vigilance aux acheteurs et maîtres d'ouvrage.

Face à la multiplication des bureaux d'études thermiques dits "low cost", la profession de l'ingénierie tire la sonnette s'alarme.

D'après les témoignages de nombreux bureaux d'études, *"les prestataires limitent au maximum les échanges humains, réalisent des études thermiques simplifiées et des rapports d'étude incomplets"*, dans le but de tirer les prix vers le plus bas. Conséquence ? Cela donne des résultats "désastreux" et totalement en dehors de l'esprit de la RT 2012, affirment-ils.

"Nous autres bureaux d'études honnêtes, nous n'avons plus notre place"

Pour Audrey Tetohu, ingénieure thermicienne chez Afordex, bureau d'études à Cernay (Haut-Rhin), ces bureaux d'études *"cassent bien le marché"*, en délaissant la prestation de qualité notamment sur le marché des particuliers. *"Après plus de 10 ans en bureau d'études, et en lisant les fiches standardisées d'études de certains BET low cost, je m'indigne de leurs aberrations : problèmes de calcul de surface réglementaire, utilisation abusive du niveau d'étanchéité à l'air du bâtiment et/ou de la classe d'étanchéité à l'air des réseaux, mauvaise connaissance de la technique pour la mise en place des systèmes de chauffage..."*, déplore-t-elle.

Avant d'enfoncer le clou : *"Nous autres bureaux d'études honnêtes, nous n'avons plus notre place au milieu de prix dérisoires qui reflètent bien le niveau d'incompétence..."*

De son côté, Pierre-Manuel Patry, directeur technique du bureau d'études thermique Sénova, rappelle dans son ouvrage RT2012 et RT Existant (Eyrolles, 2ème édition), quel est le bilan des pertes et profits liés aux études thermiques à bas coûts. *"En optant pour une étude thermique à bas coût, il est possible d'économiser entre 100 et 500 euros pour une maison individuelle sur le coût de l'étude"*, avance-t-il dans son livre. Avant de dénoncer qu'au final, il a enregistré un surcoût oscillant : *"entre 2.000 euros et 5.000 euros de surcoût de construction dès les premiers devis ; des surcoûts de construction à l'achèvement des travaux de mise en conformité (ajouts de volets, remplacement de mes robinets et mise à jour de l'étude thermique) ; des surcoûts après quelques années d'usage pour remplacer une pompe à chaleur surdimensionnée ; une maison inconfortable en été, surtout dans les combles ; une maison qui surconsomme en énergie pour toute la durée d'utilisation."* Et dans le pire des cas où une étude a été mal conçue : de grosses modifications pendant les travaux ou une mise en péril du projet.

La responsabilité du BET sera alors recherchée mais celui-ci, n'étant pas forcément bien assuré, sera-t-il capable d'assumer le remboursement ?, s'interroge également Pierre-Manuel Patry.

"On ne peut pas réduire l'ingénierie low cost à l'ingénierie"

Même son de cloche du côté du Cinov, fédération des syndicats des métiers de la prestation intellectuelle du conseil, de l'ingénierie et du numérique. Cette dernière tient à se démarquer de ces entreprises : *"Avant d'attaquer les entreprises low cost, on ne peut pas réduire l'ingénierie low cost à l'ingénierie, tient à rappeler son président Dominique Sutra Del Galy. On ne peut pas à travers une prestation externalisée offrir des services, par exemple, à distance. Ce ne sont pas seulement des calculs qu'il faut ajouter pour mener une étude, c'est une intelligence qui est indispensable dans notre profession."*

Par conséquent, le Cinov appelle les maîtres d'ouvrages et acheteurs à redoubler de vigilance au cours de leurs commandes d'achats publics ou privés. *"Un bon acheteur doit avant tout savoir ce qu'il achète, ajoute Dominique Sutra Del Galy. Pour rappel : le coût de journée d'un ingénieur varie entre 600 et 1.000 euros selon le type de mission."*

Le constat est identique pour Stéphane Mouchot, directeur général de l'Organisme de qualification de l'ingénierie (OPQIBI), qui regroupe 1.600 bureaux d'études certifiés. *"La conjoncture est telle dans le secteur du bâtiment, qu'effectivement des bureaux d'études tirent des prix de plus en plus bas proposant des services à 50 ou 200 euros. Des progrès restent à faire pour convaincre ces entreprises à réajuster leurs prix",* ajoute-t-il. Avant de conclure : *"A la demande du ministère du Logement, on a mis en place des études thermiques réglementaires reconnues RGE depuis le 1er janvier 2015, et ce maisons individuelles, aux bâtiments tertiaires en passant par les habitations collectives."* Ces dernières dispositions vont donc dans le bon sens pour enrayer ce "fléau" low cost.

Quels sont les risques à retenir d'une offre anormalement basse ?

Pour le Cinov, la recommandation principale est d'identifier la solution la "mieux-disante" au regard de tous les critères préalablement définis. Chacun des critères est affecté d'un coefficient de pondération chiffré. Le prix des prestations reste un critère de sélection important, mais ce n'est qu'un critère parmi d'autres, estime la fédération. L'offre économiquement la plus avantageuse n'est pas nécessairement assimilable au prix le plus bas, c'est-à-dire à l'offre la "moins disante". L'acheteur devra veiller à détecter les offres anormalement basses. Avec l'accompagnement du Cabinet Clément, la direction des Affaires Juridiques du Cinov rappelle que *"le pouvoir adjudicateur est libre d'apprécier les justifications fournies et de considérer que l'offre suspectée originellement d'être anormalement basse, est finalement celle qui est économiquement la plus avantageuse"*. Elle fait cependant peser un risque sur les deniers publics, si les motifs de la différence de prix n'ont pas été identifiés, du fait d'une mauvaise exécution possible du marché. Ces risques sont de plusieurs types : opérationnels, à savoir des risques financiers, de défaillance, de qualité, ou encore de travail dissimulé, ou ils peuvent être juridiques.

Source: Cinov

Sébastien Chabas (27/04/2015)